Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 724

Artikel: Épuration des eaux : A. Egli subventionnera la mort du Léman
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016881

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ONU

L'expérience des cantons neutres

Dans le débat qui s'est déroulé au Conseil national sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU, les adversaires ont constamment soutenu la thèse qu'en restant en dehors de l'organisation, la Suisse se réservait utilement pour des missions de bons offices; elle ne serait pas tenue, en n'adhérant pas, de prendre parti, donc deux camps ennemis pourraient accepter qu'elle serve, d'intermédiaire, de boîte aux lettres, de lieu de rencontre, etc.
Chose curieuse, personne ne se réfère, pour prouver le contraire, à l'expérience confédérale de la Suisse: la neutralité d'un membre peut, à l'intérieur même d'une alliance, être reconnue et souhaitée par les autres Etats, non seulement pour des raisons d'équilibre entre les blocs, mais pour que cet Etat, reconnu comme neutre, puisse jouer un rôle de conciliation, d'arbitrage en cas d'affrontement.
L'ONU d'aujourd'hui n'est pas la Suisse d'Ancien régime. Mais la Confédération a connu, à l'intérieur même de l'alliance, des cantons neutres, tels Bâle et Schaffhouse. A ce titre, ils ont eu l'occasion de rendre des services de médiation, dès le début du XVIe siècle. C'est d'ailleurs une expérience courante. Toute communauté a besoin d'hommes ou de femmes qui, en retrait des conflits ancrés, servent de liens, de traits d'union. Ce rôle, celui de la neutralité à l'intérieur de l'organisation à laquelle on adhère, pourrait être assigné de fait à la Suisse par les Nations Unies. Loin d'être contraire à «notre sagesse», c'est une leçon de notre expérience historique.

A. G.

ÉPURATION DES EAUX

A. Egli subventionnera la mort du Léman

Epuration des eaux: le conseiller fédéral directement concerné, Alphons Egli, s'embourbe dans des compromis qui ne peuvent que déboucher sur la mort des lacs. Un diagnostic qui peut paraître abrupt, mais qui s'impose après le petit échange, au National, entre le chef du Département de l'intérieur et le conseiller national vaudois socialiste, Victor Ruffy. Une rapide chronologie situera mieux les enjeux.

En juin dernier, Victor Ruffy interpellait le Conseil fédéral à propos de la loi sur la protection des eaux; et il posait notamment la question suivante: *Le Conseil fédéral est-il désormais disposé à examiner les dossiers soumis en prenant en compte l'ensemble du système d'épuration et à subordonner l'attribution des subventions à la création d'un système séparatif?* Ajoutant encore: ... *Le système complexe que représente un système d'épuration, avec son sous-système intégré qu'est la station elle-même, exige qu'on réduise au maximum les volumes d'eau à traiter et l'amplitude des débits. Ces exigences postulent une séparation systématique des eaux claires et des eaux usées. Ce faisant, on augmente le rendement moyen des stations et on en abaisse le coût en les dimensionnant en fonction des besoins réels.*
La démonstration de Pierre Lehmann dans ces colonnes (DP 722 «Léman: la mort vient par les égouts») aura assez montré l'extrême importance de telles propositions.

Quelques mois plus tard, réponse du Conseil fédéral. Décevante. Sur le point précis des systèmes séparatifs, il se retranche derrière le «statu quo» légal qui, puisqu'il existe, doit bien avoir quelques mérites... Citons: *La solution du problème ne peut se présenter sous la forme d'un règlement qui exigerait des systèmes séparatifs. Comme le montrent des exemples en provenance de communes disposant de systèmes séparatifs, ici également il y a des raccordements incorrects et des collecteurs non étanches. Le fait que sur le plan international, les gens du métier n'optent pas nécessairement pour les systèmes séparatifs donne aussi à réfléchir. Relevons que la loi permet déjà de subventionner les deux types d'égouts: les systèmes unitaires et les systèmes séparatifs. Cette manière d'accorder les subventions démontre donc bien que chacun des deux systèmes a sa raison d'être, à condition toutefois qu'il soit choisi en fonction de la situation.*

GLU VERBALE

Et en conclusion, une protestation de bonne volonté tous azimuts, aussi traditionnelle que décourageante au vu de l'urgence de la situation. Illustration typique de cette sorte de glu verbale qui est capable de paralyser n'importe quelle proposition de réforme, fût-elle la mieux étayée. Citons encore: *En résumé, le Conseil fédéral est conscient de l'importance du problème de la dilution des eaux usées — par des apports indésirables d'eaux claires — et des conséquences pour la protection des eaux. Il apparaît néanmoins que les origines de cette situation insatisfaisante sont en-dehors de l'influence directe de la Confédération, puisqu'il s'agit notamment de la qualité des travaux sur le chantier et de dommages dus au vieillissement des canalisations. Pour autant que le Conseil fédéral ait la possibilité d'apporter une solution applicable dans tous le pays, il est disposé à le faire. Dans ce but, il veillera que l'actuelle révision de la loi sur la protection des eaux s'étende à l'infiltration des eaux claires dans le sol et aux systèmes séparatifs. Il examinera les possibilités d'encourager la solution consistant à conserver aux ruisseaux un cours indépendant des collecteurs d'eaux usées.*

D'accord avec tout et son contraire, pourvu que ne se dégagent pas du débat des priorités véritables

ment contraignantes! Dans ces conditions, Victor Ruffy ne pouvait que revenir à la charge. Ce fut fait à la fin de la dernière session des Chambres. Un diagnostic qui est familier des lecteurs de «Domaine Public». Citons toujours: ... *Selon des experts digne de foi, le lac Léman, le plus grand lac d'Europe occidentale, va mourir d'asphyxie par eutrophisation dans quelques années. Si nous n'arrivons pas aujourd'hi à réduire les quantités de phosphates qui se déversent dans ses eaux, nous ne pourrons pas le sauver car sa charge admissible en phosphates est de 400 tonnes alors qu'aujourd'hui, il s'y déverse plus de mille tonnes par année. L'eutrophisation totale est amorcée et on peut dire que, d'ici deux ou trois ans, le lac Léman pourrait mourir.*

Devant cette menace, les moyens de lutte sont très peu nombreux. Outre la suppression des phosphates dans les produits de lessive, que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années, la seule mesure qui pourrait encore nous procurer quelque espoir réside dans une généralisation rapide et systématique des systèmes séparatifs.

Les autorités communales sont désormais dans une situation des plus délicates, à supposer qu'elles veuillent prendre au sérieux les rapports scientifiques, car elles doivent dans de brefs délais recueillir les sommes élevées qui leur permettront de relever un des défis écologiques les plus inquiétants.

Devant le caractère impopulaire de ces coûteux programmes, il faut que les différents niveaux institutionnels concernés par la politique de la protection des eaux coordonnent leurs efforts et donnent la priorité à des interventions qui se révèlent les plus efficaces, peut-être les seules en réalité capables de stopper une dégradation progressive. C'est la raison pour laquelle j'invite le Conseil fédéral à revoir sa position. Voir les lacs de la Suisse mourir après quinze ans d'efforts et un investissement de 20 milliards, c'est admettre le fiasco.

Une fois de plus au pied du mur, le conseiller fédéral Egli se dérobait encore, confirmant en quelque sorte sa volonté de continuer à subventionner — en gardant son appui aux réseaux dits unitaires — la mort du Léman. On en est là.

La balle est dans le camp de l'administration qui devra faire la preuve des mérites du système d'égouts unitaire. Mais le Léman attendra-t-il?

INITIATIVE SUR LES BANQUES

Le texte et le matraquage

L'initiative socialiste «contre l'abus du secret bancaire et contre la puissance des banques» vient donc en votation populaire le 20 mai 1984. Si jusqu'à présent, le Parti socialiste suisse a été plus préoccupé par son nombril et ses querelles intestines que par la promotion de son initiative, les banques, elles, n'ont pas perdu de temps.

Les socialistes se contentent d'un sprint final, mais dans cette course, ils risquent bien d'être le lièvre de la fable. Les banques de leur côté ont entamé une véritable course de fond.

Tout d'abord, peaufinage de leur image de marque, ébranlée, entre autres, par le scandale de Chiasso. Une campagne systématique qui dure depuis des années. Objectif: faire passer dans l'opinion l'équation, banques = prospérité.

Deuxième temps, qui a démarré liste il y a plusieurs mois: pilonnage de l'initiative identifiée au chômage, à l'appauvrissement de la Suisse et au bouleversement du système économique et social. Paroxysme atteint dans le dernier numéro d'«Entreprise romande», l'hebdomadaire des syndicats patronaux genevois: l'initiative est un produit de l'idéologie communiste!

Bref, un matraquage tel que le texte lui-même de l'initiative a complètement disparu, au profit du mythe distillé à haute dose par les banques.

A laisser ainsi le terrain à ses adversaires, on prend le risque de ne plus pouvoir faire passer le message. Donc, en guise d'ouverture de la campagne, un rappel du contenu des propositions qui seront soumises au peuple:

— obligation pour les banques de renseigner les autorités fiscales et pénales;
— publicité du bilan et des participations;
— limitation de l'imbrication entre banques et entreprises;
— création d'une assurance pour les déposants.

C'est tout. Le surplus n'est que phantasmes. Pour effrayer le citoyen. Phantasmes que les banques peuvent se payer grâce à un budget publicitaire de plusieurs millions.

PHANTASMES EN VRAC (publicités bancaires)

L'initiative du PS contre les banques:

Des lois étrangères appliquées en Suisse?

La fin des assainissements?

Une agression contre la place financière suisse.

On en veut à votre vie privée.

Du sable dans les engrenages de l'économie suisse.